

social

# Caf : les grévistes dénoncent le « mépris »

L'épreuve de force se poursuit à la Caisse d'allocations familiales (Caf) d'Indre-et-Loire où une partie du personnel mène une grève perlée depuis le 20 novembre pour dénoncer le stress au travail, les exigences de productions de la direction, les pratiques de management (« Toujours plus avec moins ») et l'absence de dialogue social. A l'origine du conflit, il y a notamment une note de service (non négociée) imposant aux techniciens attachés à la liquidation des dossiers une intervention de quatre mois au service de l'accueil du public (surchargé). « Nous ne sommes pas opposés à la polyvalence, mais pas dans les conditions qui nous sont imposées », répètent depuis plus de quinze jours les grévistes qui réclament l'ouverture de négociations, une « amélioration



Une quarantaine d'agents en grève ont de nouveau manifesté devant l'entrée de la caisse hier matin à Tours.

réelle » des conditions de travail, le « respect du personnel dans les propos et les agissements », et une reconnaissance salariale.

De son côté, la direction ex-

plique que la réorganisation en question est dictée par l'intérêt des services rendus aux allocataires. Elle dénonce une « surenchère » syndicale.

Face à ce qu'ils considèrent

comme une attitude de « mépris », les grévistes ne désarment pas.

A défaut d'être entendus par les administrateurs de la Caf, ils ont décidé d'interpeller directement la caisse nationale (Cnaf) pour obtenir l'intervention d'un médiateur. « Nous ne sommes pas la seule caisse départementale en conflit. D'autres mouvements se font jour ailleurs », soulignent-ils. Cependant, A Tours, la grève n'est plus quotidienne. Les arrêts de travail se limitent désormais à deux fois une heure par semaine, le mardi et le vendredi.

La CAF Touraine informe le public que l'accueil physique et téléphonique sera fermé ce jeudi 10 décembre toute la journée « afin de privilégier le traitement des dossiers ». Le serveur vocal (0.820.25.37.10) et le site Internet ([www.caf.fr](http://www.caf.fr)) resteront à la disposition des allocataires.